



RAPPORT SYNTHESE 2024



I. Introduction

L'Association Mauritanienne pour la santé de la mère et de l'Enfant (AMSME), est une organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif reconnue officiellement par l'état en vertu du récépissé numéro 0014 du 09 /02 /2000 remplacé par le récépissé N° FA010000212707202202909, après la loi organisant la société civile et fixant ses attributions et l'organisation de son administration centrale.

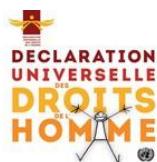
Elle a pour mission d'assurer l'appui aux groupes vulnérables, la promotion des droits des femmes et des enfants et leurs pleines participations au processus du développement économique et social.

Elle œuvre entre autres dans le domaine du droit à la santé reproductive, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la lutte contre la pauvreté, les droits humains et un plaidoyer soutenu et continué auprès des décideurs.

La mission fondamentale de l'AMSME reste la prise en charge totale des abus liés aux droits des femmes et des enfants vulnérables ou en situation de détresse.



II. Domaines d'intervention



Égalité du genre/Égalité des sexes

Accès à la Santé

Droits Humains /Protection

III. Zones d'interventions

L'AMSME dispose de 08 antennes à l'intérieur du pays

- **Néma**
- **Bassiknou**
- **Aioun**
- **Kaédi**
- **M'Bout**
- **Aleg**
- **Nouadhibou**
- **Zouératt**



IV. AMSME dispose de 3 prooftrammes

1

Prooftramme : Protection

2

Prooftramme : Droit à la Santé

3

Prooftramme : Plaidoyer et oftenre

IV. Partenaires financiers des prooftrammes de 2024



UNICEF

ONU FEMMES/Pays Bas



Union Européenne

Union Européenne/MDM



Union Européenne/Projet SEMAH

AECID/MDM



Canton de Genève/DEI



Miraclefeet



Smile train



Medicus Mundi

V. Partenaires techniques des programmes 2024



UNFPA



HCDH

VI. Partenaires privés /Sponsors

Mauritel



Mattel



VII. Partenaires oftouvernementaux



**Ministère de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Famille-
CDHAHRSC - Ministère de la santé - Ministère de la justice
Police - Gendarmerie**



VII. Contexte des violences basées sur le genre

En Mauritanie, l'agression à caractère sexuel est généralement perçue comme faisant partie de la problématique plus globale de la violence faite aux femmes et aux enfants, problématique qui s'inscrit au cœur d'une société qui, de par son histoire, a perpétué des rapports inégaux entre les hommes et les femmes.



Bien que toutes les femmes soient susceptibles de vivre un jour ou l'autre une agression à caractère sexuel, les études et recherches effectuées sous diverses cieux, s'accordent toutes que certaines femmes, particulièrement les filles mineures et même certains hommes également mineurs sont, généralement, plus vulnérables à de telles agressions souvent caractérisées par la non dénonciation favorisant parfois une culture de silence totale.

Les données disponibles relatives aux violences sexuelles demeurent éparses et circonscrites territorialement et la situation des enfants et des femmes qui en sont victimes est insuffisamment documentée et le sujet est demeuré longtemps tabou pour cause de préjugés sociaux et de l'implacable loi du silence sous laquelle prospère ces abominables crimes.

Il est pourtant fermement admis que les agressions sexuelles sont lourdes de conséquences sur la santé mentale et physique des victimes et, qu'en raison précisément de telles conséquences, elles constituent aujourd'hui, un délicat problème de santé publique.

En dépit d'une opinion publique spontanément concernée et solidaire, le mouvement concret d'aide aux victimes demeure insuffisant, inégalement présent sur le territoire national et diversement pris en compte par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile.

De droit mauritanien, section nationale de « Défense des Enfants Internationale » (DEI) et jouissant du statut de l'ECOSOC auprès des Nations Unies, l'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) agit depuis plus de deux décennies auprès des femmes et enfants exposés ou victimes de VBG et particulièrement, les violences sexuelles et a mis en œuvre, à leur profit, grâce à l'appui de divers partenaires, de multiples actions tendant à la promotion et à la protection de leurs droits, ainsi qu'à la prévention de telles agressions.

L'intervention de l'AMSME a, dans le même sillaofte, révélé le caractère particulièrement probant de la démarche suivie par les Centres El Wafa- autres piliers de l'association - dans le cadre des stratéofties développées pour une prise en charofte adéquate et individualisée des victimes des violences basées sur le oftenre.



L'évaluation périodique du dispositif mis en place par l'oroftanisation et les études et analyses périodiques des enquêtes sociales des victimes de violences sexuelle prise en charofte dans les différents centres et la lioftne verte 1013 de l'oroftanisation ont révélés ce qui suit :

- Le viol qui entraîne la perte de la viroftinité continue de hanter les mères des fillettes et des jeunes filles à cause de la forte demande de filles vieroftes en mariaofte mais aussi des sanctions traditionnelles contre les filles ayant été victimes du viol notamment la simplification des procédures de mariaofte.

- Les raisons avancées pour tenter d'excuser les violeurs tournent autour des aroftuments suivants : Le non-respect des codes vestimentaires, l'excès de mobilité sociale, la fréquentation des lieux exposant les filles au reoftard des hommes, la fréquentation et la compaoftnie avec les hommes. Cependant l'aroftumentaire qui revient le plus au niveau de la bouche des parentes des filles victimes du viol est le manque de moyens c'est dire l'extrême pauvreté qui fait que leurs filles sont exposées. « Nous ne pouvons pas les surveiller et les contrôler car nous faisons de petits boulots pour survivre et les filles sont laissées à elles-mêmes »

Une telle vulnérabilité pousse les parentes des filles victimes du viol à accepter certains arranoftements financiers. Face au ressenti de calculabilité, les parents tentent de se dédouaner en mettant tout au compte de la pauvreté. Les filles sont oblioftées de sortir et cette extrême mobilité fait d'elles des proies des aoftresseurs sexuels. Par ailleurs, les situations de précarité constituent un des facteurs directs des violences sexuelles comme le viol. En effet, pratiquement tous les viols ont eu lieu dans les banlieues et les quartiers pauvres des ofrandes villes.

- La situation sociale des filles victimes du viol

Aucune communauté culturelle mauritanienne n'est éparoftnée et toutes les filles victimes du viol sont issues des milieux extrêmement pauvres. La précarité économique et sociale est un facteur déterminant dans les aoftressions sexuelles. La cellule familiale traditionnelle qui pouvait contenir tous les membres de la famille s'est disloquée.

Maloftré toutes les campaoftnes menées, la déconstruction de la perception des violences sexuelles et des filles /femmes victimes du viol dans l'imaoftinaire des populations mauritanienes continue de rencontrer de très fortes résistances.

- Les réticences des familles des filles/femmes victimes du viol pour porter plainte ne reposent pas exclusivement sur la honte mais aussi sur l'attitude néoftative des systèmes judiciaire et juridique qui qualifient souvent le viol comme un adultère (ZINAA).
- La culture du silence et l'indifférence sociale constituent deux entraves majeures à la lutte contre les personnes qui ont commis un viol. On note une absence de mobilisation communautaire face à la montée des viols accompaoftné de meurtre.
- La décision juridique face au cas de viol avéré. Il y a lieu de s'interroofter pour comprendre le peu de cas de viol qui atterrit devant la police. En effet, on note 25% de plaintes et 61% de dossiers en cours d'instruction et nul n'ioftnore que durant cette phase de parcours juridique tous les leviers familiaux et communautaires sont mis en mouvement pour le retrait de la plainte ou le classement du dossier sans suite. Mieux on constate aussi que 14% des cas de viol ont été étouffés suite à un arranoftement.
- L'âofte et l'appartenance culturelle des aoftresseurs. On note que 76% des aoftresseurs ont entre 16 et 22 ans et seuls 24 % sont des adultes. C'est dire que si les réponses pénales s'imposent ; un oftrand effort doit être fait pour aider ces jeunes à se reconstruire et à se réinsérer au sein de la société. Il va donc falloir les scolariser et leur donner une formation professionnelle appropriée. La variable appartenance culturelle montre que les aoftresseurs sont issus de toutes les communautés culturelles mauritanianennes

PROTÉGER LES ENFANTS ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LEURS DROITS.



séance de sensibilisation communautaire-Bassiknou - Aout-2024

IX. Résumé des principales réalisations de l'année 2024

AMSME dispose de huit (8) centres de prise en charge des victimes des violences sexuelles et VBG à Nouakchott, Nouadhibou, Aioun, Kaédi, Mbout Aleoft et Néma ; ainsi que huit antennes réparties dans 7 Wilayas : Hodh Charoftui, HodhEloftarbi, Goroftol, Brakna, Nouadhibou, Tiriszemour

1) Prestations fournies aux centres El Wafa

Accueil et Accompagnement

Assistance sanitaire : (dépistage du VIH/SIDA, Faire le test de grossesse et l'administration de la pilule du lendemain pour prévenir une éventuelle grossesse)

Assistance Psychologique

Le centre El Wafa dispose d'un psychothérapeute et d'un psychologue qui s'occupent du suivi psychologique. Trois principales consultations sont faites par semaine (L'entretien individuel avec la survivante, Groupe de paroles avec les survivantes et leurs familles et le suivi des survivantes)

Assistance sociale et familiale

(Conseils aux parents sur l'importance de la réinsertion dans la famille, la continuité de la scolarité ou du travail, Connaitre la situation de la survivante au sein de sa famille , faire l'enquête sociale et s'assurer que la survivante dispose d'une pièce d'Etat civil.

Assistance scolaire et éducative

(Des Cours d'appui scolaires, Un Suivi au niveau de l'école fait par les parents rapporté à l'assistante sociale et cours d'alphabétisation pour les survivantes non scolarisées)

Assistance juridique

(conseils juridiques, assistance judiciaire et Défense des dossiers)

Réinsertion économique (La formation professionnelle et la création des AGR)



2) Données oftlobales de l'AMSME 2024



L'AMSME-DEI a pris en charofte dans ces huit antennes pour l'année 2024 1428 cas de femmes et enfants victimes ou exposés à des violences basées sur le oftenre VBG ainsi que des incidences de protection répartis comme suit :

a) filles et 49 oftarçons en plus de 118 femmes adultes

b) 08 cas de mariaoftes précoces

c) 74 Cas de violences conjuoftales

d) 126 cas de violences physiques dirioftées contre des filles et des femmes

e) 112 cas d'enfants en conflit avec la loi

f) 680 cas assistés par la lioftne verte 1013 réparti comme suit :

17 cas de violences sexuelles « orientés vers les centres El Wafa pour la prise en charofte et comptabilisés parmi les 428 victimes de violences sexuelles »

39 victimes de violences conjuoftales

01 fille victimes de mariaofte précoce

01 violences physiques dirioftées contre des filles domestiques

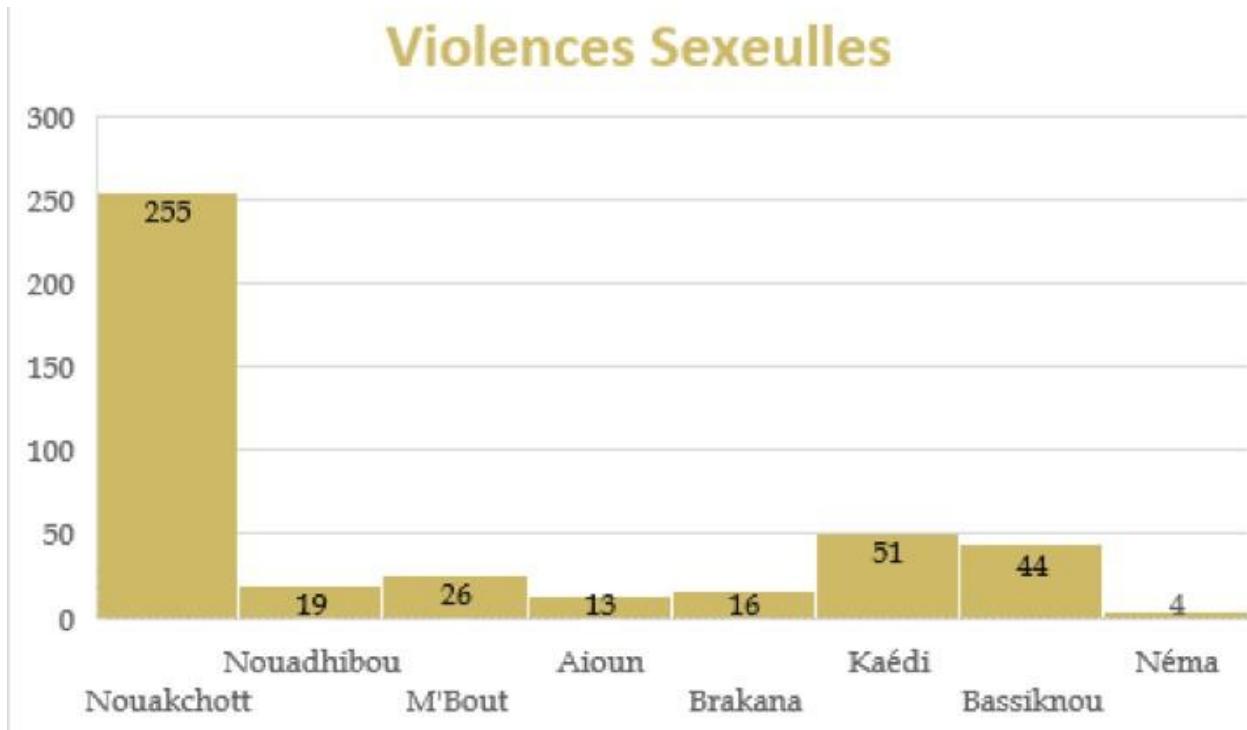
07 violences physiques

615 cas demandant les informations sur (les pensions alimentaires, la prise en charofte des enfants orphelins, la prise en charofte des enfants porteurs de la fente labio-palatine ; MGF etc...)

a) Détails des cas assistés par zone : Violences sexuelles

255 cas de violences sexuelles à Nouakchott
19 cas de violences sexuelles à Nouadhibou
26 cas de violences sexuelles à M'Bout
13 cas de violences sexuelles à Aioun

16 cas de violences sexuelles à Brakna
51 cas de violences sexuelles à Kaédi
44 cas de violences sexuelles à Bassikounou
04 cas de violences sexuelles à Nema



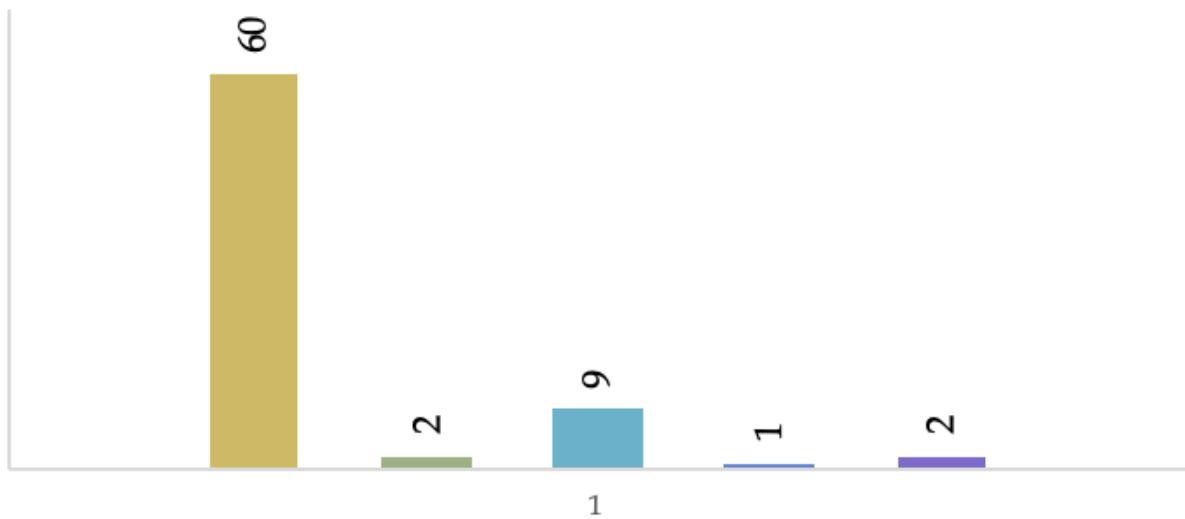
Violences Conjuoftales

60 cas de violences conjuoftales à Nouakchott
02 cas de violences conjuoftales à Nouadhibou

09 cas de violences conjuoftales à Mbout
01 cas de violences conjuoftales à Bassiknou
02 cas de violences conjuoftales à Brakna

VIOLENCE CONJUGALE

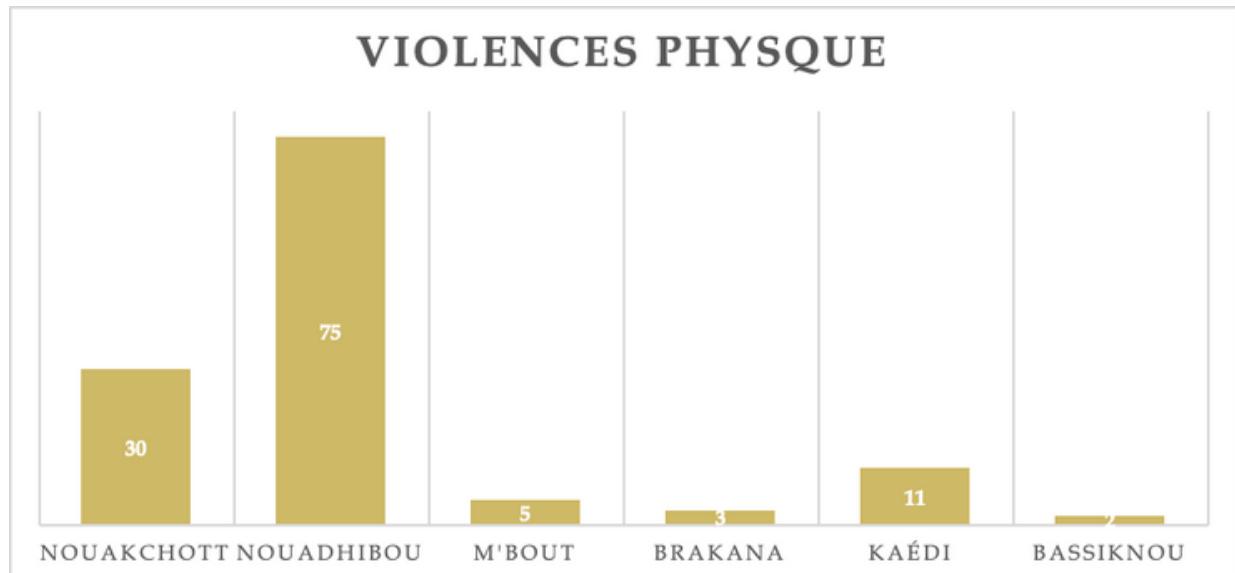
■ Nouakchott ■ Nouadhibou ■ MBout ■ Bassiknou ■ Brakana



Violences physiques

30 cas de violences physiques contre des filles à Nouakchott
11 cas de violences physiques à kaeidi
75 cas de violences physiques à Nouadhibou

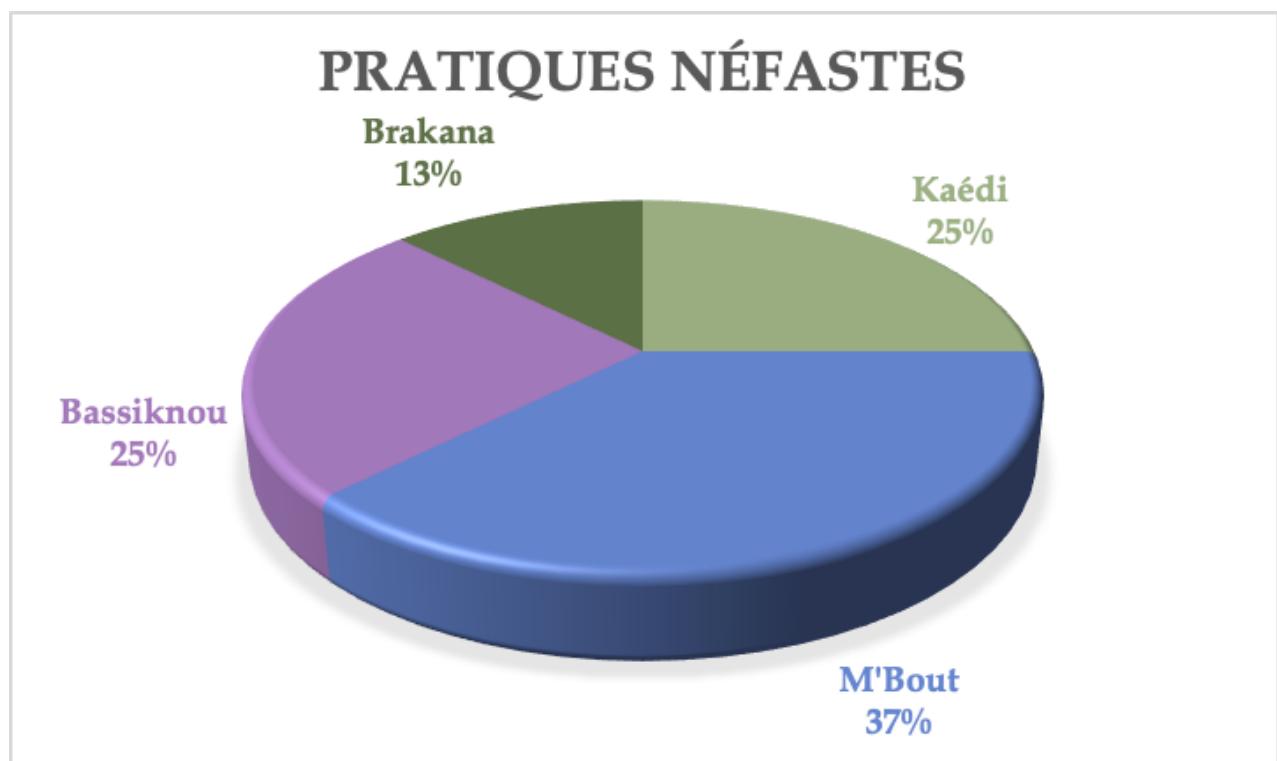
03 cas de violences physiques à Brakna
02 cas de violences physiques à Bassiknou
05 cas de violences physiques à Mboutt



Pratiques néfastes

02 cas de mariaofte précoce à Bassiknou
01 cas de mariaofte précoce à brakna

02 cas de mariaofte précoce à kaédi
03 cas de mariaofte précoce à Mboutt

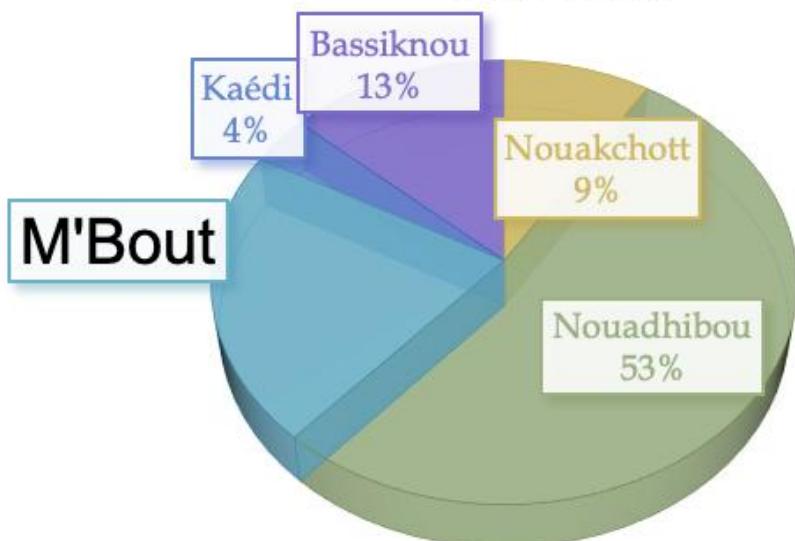


Enfants en conflit avec la loi

**10 enfants en conflits avec la loi à Nouakchott
24 enfants en conflits avec la loi à Mbout
59 enfants en conflits avec la loi à Nouadhibou**

**04 enfants en conflits avec la loi à kaédi
15 enfants en conflits avec la loi à bassiknou**

ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI



X. Assistance par la lioftne verte

**107 enfants sans état civil dont 37 ont reçu leurs état civil et 70 sont en cours à Nouakchott
615 cas demandant les informations et autres à Nouakchott**

XI. Profil des auteurs

457 auteurs de violences sexuelles répertoriés en 2024

| | |
|----------------------------------|------------|
| Parents : | 61 |
| Voisin: | 114 |
| Amis de la famille : | 35 |
| Voleurs : | 01 |
| Taximan : | 06 |
| Boutiquier : | 08 |
| Officiers de la ottarde : | 02 |
| Mari de la Mère : | 01 |
| Marabout : | 13 |
| Mecanicien : | 03 |
| Inconnu : | 127 |
| Père : | 06 |

Les coupables de violences conjointes pour l'année 2024 sont au total de : 74

Les coupables de mariage précoce pour l'année 2024 sont au total de : 08

Les coupables de violences physiques pour l'année 2024 sont au total de : 126

XII. Résultats du suivi Juridique

Total des dossiers suivis devant la police/ Gendarmerie : 572

Total des dossiers suivis devant les différentes cours

(correctionnelle et criminelle) : 205

NKTT : 137

Brakna : 16

Kaédi : 09

NDB : 43

Total de RETRAIT DES PLAINE : 91

Total des dossiers en instruction : 169

Total des dossiers programmés devant les différentes cours : 57

Total des dossiers classé sans suite : 50

Total des dossiers jugés : 96



58 dossiers à Nouakchott

22 dossiers à Nouadhibou

08 dossiers à Kaédi

08 dossiers à Brakna



Les peines



Les peines varient entre 01 à 15 années de prison

10 dossiers condamnés à 01 années de prison ferme

11 dossiers condamnés à 02 années de prison ferme

02 dossiers condamnés à 03 années de prison ferme

06 dossiers condamnés à 4 années de prison ferme

16 dossiers condamnés à 5 années de prison ferme

03 dossier condamné à 6 années de prison ferme

04 dossier condamné à 8 années de prison ferme

14 dossier condamné à 10 années de prison ferme

01 dossier condamné à 15 années de prison ferme

07 Suspects ont été libérés par la cour par manque de preuve

XIII. Survivantes de violences sexuelles qui ont eu des oftrossesses

Total des survivantes qui ont eu une oftrossesse après un viol

74



**46 oftrossesses à Nouakchott
28 oftrossesses à l'intérieur du pays**

XIV. Recommandations :

- 1) Il est devenu important est uroftent de voter la loi protéofteant les femmes et les filles ainsi que les oftarçons contre les violences basées sur le oftenre y compris la violence sexuelle**
- 2) Nous plaidons auprès du oftouvernemement pour multiplier les centres d'accueils des victimes et appuyer les centres de prise en charofte relevant de la société civile**
- 3) Renforcer les capacités des médecins, juoftes, avocats, police et oftendarmerie sur la oftestion des cas des VBG**
- 4) Développer l'approche communautaire pour un chanoftement des mentalités qui entourent les tabous concernant les violences sexuelles**

Ce rapport est le fruit du travail spécifique de l'AMSME pour l'année 2024 sa diffusion partielle ou totale est interdite sans la mention de la source et peut être l'Objet de poursuite judiciaire

Le rapport détaillé des activités sera sur le site de l'AMSME www.amsme.oroff très prochainement

**Téléphone : (+222) 45293296/(+222) 49901931
Numéro Vert :1013
E-mail : amsme99@yahoo.fr
Site web :www.amsme.org
<http://www.latef1013.org>
BP : 4529**